

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4EME Réunion de 2014**

**Séance du 27 juin 2014**

CG20140627\_23  
id. 858

*L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN SUR LE  
PATRIMOINE IMMOBILIER BÂTI COMPLÉMENT DE CRÉDITS**

---

La mise en œuvre du programme de travaux de gros entretien sur le patrimoine immobilier bâti, voté à l'occasion du Budget Primitif le 27 janvier dernier, nécessite un ajustement budgétaire pour réaliser l'ensemble des travaux sur la **Médiathèque Départementale**.

En effet, d'importants travaux avaient été envisagés, autant sur la structure toiture de ce bâtiment que sur son mode de chauffage. Sa complexité architecturale : structure de verre et d'acier, nous a conduits à procéder à une étude diagnostic afin de fixer avec précision le budget nécessaire.

Ce marché de services prévoit une tranche ferme, concernant le renforcement de la structure et le système de chauffage (études, avant-projets) ainsi que plusieurs tranches conditionnelles portant sur d'autres travaux à envisager (toiture, menuiseries, couverture, isolation des murs, électricité), et ce depuis les avant-projets jusqu'au suivi de travaux.

L'objectif est d'assurer une responsabilité unique pour garantir la qualité et le réalisme de l'étude qui sera rendue, selon les termes figurant dans mon rapport du Budget Primitif.

Cette consultation a été fructueuse et la Commission d'Appel d'Offres a porté son choix sur le cabinet d'architectes CASCARIGNY associé pour cette affaire au Bureau d'Etudes structures GIRUS. Le marché a été notifié le 13 mars 2014.

Nous pourrions ainsi affermir, le moment venu et selon nos possibilités budgétaires, autant de tranches que nécessaire en nous dotant d'un maître d'oeuvre compétent et responsabilisé.

A ce jour, il s'agit de mettre en œuvre le marché afin que notre Médiathèque Départementale retrouve un système de chauffage opérationnel à l'automne prochain, ce système fournissant aussi du froid à l'été 2015.

A cette fin, il convient d'inscrire la somme de **250 000 €** qui couvre : les honoraires du groupement attributaire du marché, les travaux de dépose du système existant, la conception et la réalisation des installations nouvelles.

**Maîtrise d'oeuvre tranche conditionnelle 1 :**

-DCE chauffage	6 336 €
-Suivi du chantier	14 016 €

**Travaux :**

-Estimation pour la pompe à chaleur réversible et toutes les installations de structure	229 648 €
---	-----------

Je vous propose donc de voter une autorisation de programme et un crédit de **250 000 €** à ratifier sur **l'article 231314 - sous fonction 313**.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Adopte une autorisation de programme de 250 000 € ventilé comme suit pour la mise en oeuvre du marché de services relatif à la réalisation des travaux à la Médiathèque départementale (tranche ferme et tranche conditionnelle) :

### **Maîtrise d'oeuvre tranche conditionnelle 1 :**

-DCE chauffage	6 336 €
-Suivi du chantier	14 016 €

### **Travaux :**

-Estimation pour la pompe à chaleur réversible et toutes les installations de structure	229 648 €
---	-----------

- Ratifie l'inscription des crédits correspondants sur l'article 231314-sous fonction 313 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET